

Envoyé en préfecture le 11/07/2018

Reçu en préfecture le 11/07/2018

Affiché le **12 JUIL. 2018**

ID : 056-215600834-20180628-D201806011-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 28 juin 2018

Objet de la délibération

REPARTITION SUBVENTIONS DE L'OMS -ANNEE 2018

Le vingt huit juin deux mille dix huit à 18h00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Loïc RABIN, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Xavier POUREAU, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Marc LE BOUHART, Michaël BEAUBRUN, Sylvie SCOTÉ, Franck LE GOURRIÉREC, Gwendal HENRY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Nadia SOUFFOY à Loïc RABIN, Katy BOUILLAUT à Michèle DOLLÉ, Philippe PERRONNO à Thierry FALQUERHO, Marie-Hélène LE BORGNE à Xavier POUREAU, Martine JOURDAIN à Nolwenn LE ROUZIC, Alain HASCOET à Jacques KERZERHO

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur TOUSSAINT Frédéric** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction de la Vie de la Cité

N° 2018.06.011

REPARTITION SUBVENTIONS DE L'OMS -ANNEE 2018

Rapporteur : Claudine CORPART

Chaque année, la Ville d'Hennebont provisionne une enveloppe financière destinée à être distribuée aux associations sportives adhérentes à l'Office Municipal des Sports sous forme de subventions.

Le Comité Directeur de l'OMS, élargi aux responsables d'associations sportives adhérentes à l'OMS, s'est exprimé favorablement par le vote sur le projet de répartition des subventions 2018 proposé par le bureau.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 4 juin 2018,
Vu l'avis favorable de la Commission Vie de la Cité et des Solidarité en date du 12 juin 2018,
Vu le courrier de L'office Municipal des Sports en date du 18 mai 2018,
Vu le rapport présenté en séance du Conseil Municipal,

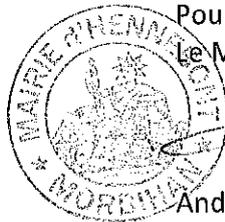
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- **VALIDE** la répartition de la subvention accordée aux associations de l'Office Municipal des Sports,
- **DIT QUE** la dépense sera inscrite au Budget au compte : 6574

Délibération adoptée par 30 voix Pour et 0 voix Contre, 3 Abstention(s).

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



André HARTEREAU